

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Patrice Adam : Rupture conventionnelle : ode aux noyés (Sur l'entretien, la nullité et la preuve).

Anja Johansson : Astreintes : organisation et lieu d'exécution après la loi « Travail » et à la lumière du droit européen.

Philippe Masson : On peut toujours faire pire ! (Les forfaits en jours après la loi « Travail »).

Isabelle Vacarie : L'essor des comptes personnels, marqueur d'une recomposition du droit du travail.

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Protection minimale de la femme enceinte dans un contexte de restructuration : ni report de la période de protection en cas de dispense d'activité, ni acte préparatoire au licenciement.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 14 septembre 2016 – Note Florelle Moreau (p. 187)

La protection du salarié titulaire d'un mandat extérieur à l'entreprise.

Cour de cassation (Ch. Soc.) 30 juin 2016 – Note Bernard Augier (p. 192)

CHRONIQUES JURISPRUDENTIELLES

Droit social international et européen avec les contributions de Konstantina Chatzilaou, Valérie Lacoste-Mary et Laurène Joly.



Doctrine

Rupture conventionnelle : ode aux noyés (Sur l'entretien, la nullité et la preuve) Cass. Soc. 1^{er} décembre 2016, n° 15-21.609 (FS-PBRI) par **Patrice Adam**, Professeur à l'Université de Lorraine 145
 RUPTURE CONVENTIONNELLE – Nullité – Cause – Défaut d'entretien préalable – Charge de la preuve reposant sur le salarié.
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 1^{er} décembre 2016 (p. n° 15-21.609) (extrait)..... 151

Astreintes : organisation et lieu d'exécution après la loi « Travail » et à la lumière du droit européen par **Anja Johansson**, Maître de conférences, Institut du Travail, DRES UMR 7354, Université de Strasbourg 152
 TEMPS DE TRAVAIL – Travail effectif – Astreintes – Distinction – Salarié n'étant pas à la disposition permanente et immédiate de l'employeur – Caractérisation – Possibilité pour le salarié de vaquer à des occupations personnelles.
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 8 septembre 2016 (p. n°14-23.714) 164

On peut toujours faire pire ! (Les forfaits en jours après la loi « Travail ») par **Philippe Masson**, collectif « Droits et libertés » de l'UGICT-CGT 166

L'essor des comptes personnels, marqueur d'une recomposition du droit du travail par **Isabelle Vacarie**, Professeur émérite à l'Université de Paris-Nanterre 174

Jurisprudence

CONTRAT DE TRAVAIL – Maternité – Protection – Période de 4 semaines suivant le congé maternité – Suspension – Cas – Dispense d'activité par l'employeur – Mesure préparatoire à un licenciement (non).
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 14 septembre 2016 (p. n° 15-15.943) 187
 Note **Florelle Moreau**, Maître de conférences à l'Université d'Orléans..... 187

PROTECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL – Etendue – Titulaire d'un mandat extérieur – Opposabilité – Information de l'employeur – Connaissance du mandat acquise antérieurement – Violation du statut protecteur – Conséquences pécuniaires.
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 30 juin 2016 (p. n° 15-12.982) 192
 Note **Bernard Augier**, membre du Conseil supérieur de la prud'homie 192

Chroniques jurisprudentielles

Droit social international et européen sous la coordination de **Valérie Lacoste-Mary** et **Jérôme Porta**, Enseignants-chercheurs à l'Université de Bordeaux 194

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE TRAVAIL (Directive 2000/78/CE) – Égalité des chances et égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (Directive 2006/54/CE) – Égalité professionnelle – Notion d'« accès à l'emploi, aux activités non salariées ou au travail » – Présentation d'une candidature à un emploi visant à obtenir le statut formel de candidat uniquement afin de demander une indemnisation pour discrimination – Abus de droit.
COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE 28 juillet 2016 (aff. C-423/15) 194
 Note **Konstantina Chatzilaou**, Enseignant-chercheur à l'Université de Cergy Pontoise 195

CONGÉS PAYÉS – Réglementation nationale excluant l'indemnité pour congé annuel payé non pris – Directive 2003/88 – Finalité double du droit au congé : repos et loisirs – 1° Mise à la retraite à la demande de l'intéressé – Travailleur n'ayant pas épuisé ses droits au congé annuel payé avant la fin de sa relation de travail – 2° Congé de maladie.
 Première espèce : **COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE 20 juillet 2016** (C-341/15) 197
 CONGÉS PAYÉS – Condition d'ouverture – Exigence d'une période de travail effectif pendant la période de référence – Périodes assimilées (article L. 3141-5) – Effets – Acquisition des droits, perte des droits acquis et conditions de report – Directive 2003/88/CE – Effet direct vertical – Société commerciale délégataire d'un service public de transport urbain.
 Deuxième espèce : **COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 22 juin 2016** (p. n° 15-20.111, PBRI) (extrait) 198
 CONGÉS PAYÉS – Droit au congé – Absence pour maladie – Perte de droit à congés – Incompatibilité avec la directive 2003/88 – Absence de transposition – Manquement de l'Etat.
 Troisième espèce : **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-FERRAND (1^{ère} ch.) 6 avr. 2016** 199
 Note **Valérie Lacoste-Mary**, Enseignant-chercheur à l'Université de Bordeaux 200

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE – Égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (Directive 2000/78/CE) – Discrimination fondée sur un handicap – Notion d'« incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables » – Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – Situation d'incapacité temporaire de travail pour une durée indéterminée – Licenciement.
COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE 1^{er} décembre 2016 (aff. C-395/15) 203
 Note **Laurence Joly**, Enseignant-chercheur à l'Université de Bordeaux 204

Le DROIT OUVRIER

REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

BULLETIN D'ABONNEMENT (annuel, 12 numéros)

Nom Prénom

Profession ou fonctions (facultatif)

Adresse

.....

.....

Code postal Ville

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**

Étranger : **137 euros**

Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution, l'envoi de la jurisprudence à :

Arnaud MAZIÈRES, rédacteur en chef : arnaud.mazieres@gmail.com

ou

Droit Ouvrier : 263, rue de Paris, Case 5-3, 93516 MONTREUIL CEDEX